

## Interdire des personnes à son enterrement.

Par Eric 92, le 28/10/2020 à 08:34

Bonjour,

Ma tante souhaite interdire la venue de certaines personnes à son enterrement (elle n'est pas malade, mais a la rancune bien tenace). En a t'elle le droit et si oui par quel biai peut elle le faire ?.

Merci pour vos réponses.

Eric.

Par morobar, le 28/10/2020 à 08:37

Bonjour,

Oui c'est possible via une déclaration chez le notaire.

Les dernieres volontés doivent être respectées.

Par Eric 92, le 28/10/2020 à 08:38

Ok, merci pour votre réponse.

Par amajuris, le 28/10/2020 à 10:04

bonjour,

votre tante peut indiquer exclure certaines personnes pour son enterrement, par contre l'application de cette interdiction me semble impossible à faire respecter.

salutations

## Par morobar, le 29/10/2020 à 10:06

En fait il faut s'appuyer sur l'organsateur pompes funèbres pour limiter les avis et publications, quitte à expédier les faire-part apres la cérémonie.

Par Visiteur, le 29/10/2020 à 14:08

Bonjour

Juste pour vous indiquer cet article

https://www.dansnoscoeurs.fr/articles/enterrement-ceremonie-refuser-presence

Par Eric 92, le 29/10/2020 à 14:53

Merci pour vos réponses..